



IL Y AVAIT FOIRE

A Mokolo, le 29 avril 2026 dans l'enceinte du Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ), il y a eu foire et foule.

Les potentiels employeurs ont répondu à l'appel. Les chercheurs d'emploi sont venus nombreux, autant que les visiteurs et exposants dans les stands.

Les Organisations du PRECIJ ont assuré par la présence de leurs membres en salle comme devant leur stand, indiquant par là même que leurs capacités opérationnelles ont nettement accru.

Les jeunes sont venus comprendre les réalités du monde du travail; ce que les employeurs recherchent et désirent chez les demandant d'emploi, et ce qu'ils attendent des employés.

Les officiants de ce grand-messe ont répondu à la moindre préoccupation de l'auditoire.

Sectoriels publics:

- D-MINPMESSA
- DAJEC-Mokolo
- DD-MINEFOP
- 5è Adjoint au Maire
- CMPJ-MT

Associations :

- SYJEDI : 01
- adhérents CMPJ : 05
- AJEDYS : 02
- AJELD : 03
- APROFRES : 02
- ALOREDD : 04
- AEDEV : 09
- SCOOPS CERCLE : 03
- AIDJM : 02

Secteur privé :

- ENIEG/CE/ALVFF : 01
- GIC AJASLOK : 01
- BOULANGERIE DU MAYO-TSANAGA : 01

BILAN DE LA FOCET A MOKOLO

Foire Communale d'Echange sur le Travail



MINPMEESSA

Au sujet du financement des associations, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a clarifié les procédures et interpellé la jeunesse.

Seul le statut d'utilité publique donne droit aux subventions de l'Etat ou du privé

Les associations créées au niveau de la préfecture ont un ancrage local et ne bénéficient pas de subventions. Les dossiers des associations d'utilité publique sont déposés au CMPJ, mais sont traités au niveau de la Primature et de la Présidence de la République.

L'association doit d'abord faire l'objet d'une étude, et c'est à l'issue de celle-ci que l'Etat peut lui reconnaître le statut d'utilité publique, condition nécessaire pour recevoir des subventions publiques. Il existe tout de même des exceptions. Le Conseil National de la Jeunesse (CNJC), plateforme qui fédère les associations de jeunes, bénéficie de ces subventions. Les associations doivent y adhérer et mettre ensemble leurs intelligences pour porter des initiatives en faveur des jeunes.

Les jeunes ne saisissent pas les opportunités

Concernant le centre d'incubation réclamé par certains participants, le MINPMEESSA a souligné que le problème vient du fait que les jeunes ne saisissent pas les opportunités existantes.

Depuis sa prise de fonction, personne ne s'est présenté à son administration. Même si un centre d'incubation était créé, il risquerait d'être peu fréquenté. Les jeunes doivent se manifester, se rapprocher des administrations, préparer leurs projets et savoir précisément ce qu'ils veulent.

Améliorer la visibilité et la lisibilité des projets

On ne peut pas accorder des financements à des personnes qui ne figurent pas dans les fichiers des administrations ou dont les projets manquent de clarté. Les jeunes ont certainement compris une fois de plus la portée du projet PRECIJ.

Les programmes gouvernementaux mieux explicités

CMPJ-D : Il a appuyé les propos du délégué du MINPMEESA en rappelant les pièces à fournir pour constituer un dossier de transformation d'une association locale en association d'utilité publique. Il a orienté les participants vers la personne ressource compétente, ne pouvant être exhaustif sur le sujet. En réponse à un participant, il a précisé que la mairie accompagne déjà les jeunes porteurs de projets sérieux qui se rapprochent d'elle.

DAJEC : Au niveau du MINJEC, de nombreux jeunes ont bénéficié d'opportunités d'emploi. Le ministère offre plusieurs

facilités. Il a insisté sur l'importance de la Carte Biométrique Jeune : c'est un document essentiel et obligatoire pour accéder aux opportunités offertes par le Ministère de la Jeunesse. C'est la porte d'entrée. Le MINJEC travaille en partenariat avec le Ministère de l'Élevage pour accompagner les projets dans ce secteur. Il a recommandé de se rapprocher des services déconcentrés du MINJEC pour obtenir les informations relatives à l'établissement de la Carte Biométrique Jeune et aux opportunités disponibles. Parmi ces opportunités : le PNV, les CMPJ, le Conseil Municipal Jeunes, l'Orfèvre Jeune en partenariat avec le BEM, dont la première édition s'est tenue l'an dernier à Mokolo, le Conseil

Régional Jeune, le FOGA Jeune, les stages de vacances dont les appels à candidatures sont régulièrement lancés, etc. Il a également rappelé que le Ministère de la Jeunesse ne finance plus les jeunes à titre individuel : il privilégie désormais une logique de cluster.

MINEFOP : Elle a présenté le programme 1JEM « Un Jeune, un Emploi, un Métier ». Elle a invité les jeunes et les femmes à s'y inscrire.

MAIRE : Il a exhorté les jeunes à disposer de tous leurs documents de citoyenneté. Le PNUD avait lancé un programme d'accompagnement et a enrôlé 1 036 jeunes. 50 % ont été éliminés faute de CNI.

D'autres se déclaraient jeunes, mais leur âge, selon les documents officiels, ne correspondait plus aux critères. Au final, seuls 36 candidats ont été véritablement retenus. Il a insisté pour que les jeunes s'assurent d'être en règle sur le plan administratif.

PARTICIPANTS : Ils ont estimé que la commune dispose de moyens suffisants pour créer un centre d'incubation de projets dédié aux jeunes. Cela permettrait un encadrement, une formation et un accompagnement plus rapides que les procédures ministérielles, jugées trop longues. Ils ont adressé des doléances à l'A5 pour qu'il porte cette proposition auprès du conseil.

Pourquoi ne pas faire de l'art, un vivier d'emploi dans le Mayo Tsanaga?

